

COMMUNE DE CAZES-MONDENARD

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le 23 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCOULS Jean-Jacques, Maire.

Convocation du 17/03/2021.

Nombre des membres en exercice : 15

Présents : M. DESCOULS Jean-Jacques, Mme PARCELLIER Dominique, M. GAYET Patrick, Mme LE JEUNE Joëlle, M. ROUGES Jean-Claude, Mme LAFON Annick, M. FRANCERIES Thierry, Mme MAUREL Cécile, Mme FERRARI Sandrine, M. BREMONT Vincent, Mme ICHES Nadège, Mme GRIMAL Delphine, M. BELVEZE Julien.

Absents excusés : M. SENAC Alain, M. PAYSSOT Christophe.

Présents : 13 Excusés : 2 Procurations : 0

Monsieur le Maire remercie les membres présents et ouvre la séance en déclarant le quorum atteint.

M. BELVEZE Julien a été élu secrétaire.

Procès-Verbal du 26 janvier 2021 : Procès-Verbal adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : choix de l'entreprise pour l'achat d'un broyeur. L'ensemble des membres présents est d'accord pour cet ajout.

DECISIONS du Maire en matière de marchés prises dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

INVESTISSEMENT et comptes de récupération de TVA (prix en HT) :

Coupe-légumes / SAS cuisines professionnelles / 969,60 €

Remplacement candélabre Martissan / DEMARAIS / 1 635,00 €

4 radiateurs inertie / WELDOM

Brouette électrique / Rural Master / 867,02 €

3 casiers école / BUT / 249,98 €

Menuiseries Garderie été / COMBALBERT / 3 663,19 €

Mission adressage / Ligne et Sens / 8 137,50 €

Variateur de hotte cantine / BOUSSAC / 498,16 €

FONCTIONNEMENT ou INVT Sans récupération TVA (prix TTC)

Convention SPA MONTAUBAN / refuge du Ramier / 603,00 €

Contrat de mise à disposition ménage / AQPS (18,55 €/heure pour 12h/semaine)

Maintenance élévateur / AAG / 558,10 €/an

Convention archivage / CDG 82 / 2 100 €

Chaudière 25 Grand'Rue / BEDOURET / 2 897,40 €

Entretien des cimetières / Florian BOSCH / 3 500 €

Panier des aînés / Qualisol / 2850,45 €

DECISIONS du Maire en matière de locations prises dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

Location 4 impasse de la Poste à partir du 1^{er}/02/2021 à 164 € par mois.

DELIBERATIONS

1. Commune : Approbation du Compte de Gestion 2020

Le Compte de Gestion 2020 de la commune, établi par le Service de Gestion Comptable de Moissac est approuvé à l'unanimité.

2. Commune - Compte administratif 2020

Monsieur le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2020

FONCTIONNEMENT

Recettes	1 094 304,02 €
Dépenses	885 796,03 €
Soit un excédent de fonctionnement de	208 507,99 €
Report 2019	724 063,18 €
Résultat de clôture	932 571,17 €

INVESTISSEMENT

Recettes	462 754,81 €
Dépenses	711 900,28 €
Soit un déficit d'investissement de	- 249 145,47 €
Report 2019	- 126 167,88 €
Résultat de clôture	- 375 313,35 €

Monsieur le Maire cède la présidence à Mme PARCELLIER, 1^{er} Adjointe, qui met au vote le CA 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le CA 2020. Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

3. Affectation du Résultat 2020 de la Commune.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante : **454 328,94 €** seront affectés en investissement au budget 2021, **478 242,23 €** en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette affectation du résultat.

4. Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2020

Le Compte de Gestion 2020 du service assainissement, établi par le Service de Gestion Comptable de Moissac, est approuvé à l'unanimité.

5. ASSAINISSEMENT Commune CAZES - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2020.

FONCTIONNEMENT

Recettes	22 406.50 €
Dépenses	21 838.10 €
Soit un excédent de fonctionnement de	568.40 €

INVESTISSEMENT

Recettes	20 090.64 €
Dépenses	15 995.92 €
Soit un excédent d'investissement de	4 094.72 €
Excédent 2019 reporté	405.54 €
Résultat de clôture 2020	4 500.26 €

Monsieur le Maire cède la présidence à Mme PARCELLIER, 1^{er} Adjointe, qui met au vote le CA 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le CA 2020 du Service Assainissement. Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

6. Affectation du Résultat 2020 du service Assainissement

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante : **568, 40 €** seront affectés en fonctionnement au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette affectation du résultat.

7. Lotissement : Approbation du Compte de Gestion 2020

Le Compte de Gestion 2020 du service Lotissement, établi par le Service de Gestion Comptable de Moissac, est approuvé à l'unanimité.

8. LOTISSEMENT Commune CAZES - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2020.

FONCTIONNEMENT

Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Soit un résultat de fonctionnement 2020 de	0,00 €
Report 2019	0,00 €
Résultat de clôture 2019	0,00 €

INVESTISSEMENT

Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Soit un excédent d'investissement 2019 de	0,00 €
Report 2019	0,00 €
Résultat de clôture 2020	0,00 €

Résultat global de clôture	0,00 €
-----------------------------------	---------------

Monsieur le Maire cède la présidence à Mme PARCELLIER, 1^{er} Adjointe, qui met au vote le CA 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le CA 2020 du Service Lotissement. Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

9. Réhabilitation de l'école – Etude de faisabilité : Choix du maître d'œuvre et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation de l'école. A l'issue de la consultation pour rechercher un bureau d'études réaliser l'étude de faisabilité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner l'agence B11 Architecture à Montauban.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner l'agence B11 Architecture pour réaliser l'étude de faisabilité ; autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant pour la somme forfaitaire de 5 100 € HT avec l'agence B11 Architecture ; autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours départemental pour la réalisation des études pré-opérationnelles, et dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

10. Rénovation de la garderie d'été – Approbation du projet et demande de subventions -

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de la garderie d'été.

Les travaux sont estimés à :

Fournitures isolation :	2 063,05 € HT
Menuiseries :	3 663,19 € HT
Climatisation :	4 022,60€ HT
Peintures :	278,52 € HT
Travaux en Régie (130 heures) :	2 547,35 €
Diagnostics thermiques avant/après :	<u>400,00 € HT</u>
TOTAL :	12 974,71 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant, envisagé selon les subventions à demander et espérées :

Autofinancement 46 % :	5 968,37 €
Conseil Départemental 24 % :	3 113,93 €
Conseil Régional 30 % :	<u>3 892,41 €</u>
TOTAL :	12 974,71 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation de la garderie d'été,
- accepte le coût financier de l'opération et le plan de financement présenté,
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional, et auprès du Conseil Départemental,
- sollicite auprès des financeurs l'autorisation de démarrer et préfinancer les travaux,
- dit que les crédits sont disponibles au budget,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

11. Rénovation de la salle de Martissan – Approbation du projet et demande de subventions -

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de la salle de Martissan. Les travaux sont estimés à :

Fournitures isolation :	1 403,10 € HT
Menuiseries :	12 944,67 € HT
Travaux en Régie 125 h :	2 449,03 € HT
Peintures :	139,26 € HT
Diagnostics thermiques avant/après :	<u>400,00 € HT</u>
TOTAL :	17 336,06 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant, envisagé selon les subventions à demander et espérées :

Autofinancement 46 % :	7 974,59 €
Conseil Départemental 24 % :	4 160,65 €
Conseil Régional 30 % :	<u>5 200,82 €</u>
TOTAL :	17 336,06 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation de la salle de Martissan,
- accepte le coût financier de l'opération et le plan de financement présenté,
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional, et auprès du Conseil Départemental,
- sollicite auprès des financeurs l'autorisation de démarrer et préfinancer les travaux,
- dit que les crédits sont disponibles au budget,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

12. Adhésion à la charte régionale « Objectif zéro phyto »

Délibération n° D20210323_12

Madame PARCELLIER présente au Conseil Municipal la charte régionale « Objectif zéro phyto », proposée par FREDON Occitanie :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).
- En Occitanie, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans nos collectivités.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, à 7 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la collectivité à la charte régionale « Objectif zéro phyto ».

13. Acquisition amiable terrain centre village

M. le maire expose au conseil que le propriétaire de la parcelle CD 154 accepterait d'en vendre une surface de 495 m² de manière à ce que la commune dispose d'une réserve foncière intéressante en centre-village (pour implantation notamment de containers-poubelles, places de stationnement...).

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'inscription qui sera prévue au budget 2021 du montant nécessaire à l'acquisition ;

Vu le montant proposé qui ne nécessite pas l'estimation du bien par le service des Domaines,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, à l'unanimité :

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 10 000 €.

14. Recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétence

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MOP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 ;

Vu l'AP du 19 février 2018 n°2018/PEC/1 relatif aux embauches sous contrat PEC ;

Le Maire informe l'assemblée que le Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Il associe mise en situation professionnelle, accompagnement et accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences. Le support juridique est celui du Contrat d'Accompagnement dans l'emploi tel que mentionné dans les articles L5134-19-19-1 et L 5134-34 du Code du Travail.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée.

Le taux de prise en charge est de 80% du SMIC.

Cette aide est plafonnée à 20 heures hebdomadaires.

Le Maire propose à l'assemblée le recrutement de un contrat PEC pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à temps non complet pour une durée de 28 heures à compter du 1^{er} avril 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve le recrutement d'un agent en contrat PEC à 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2021 pour une durée de un an ; charge le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent et de signer les actes correspondants et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité au chapitre et articles prévus à cet effet.

15. Achat d'un broyeur- choix de l'entreprise-

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'achat d'un broyeur. A l'issue de la consultation des entreprises, lancée conformément au code des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des conclusions de l'analyse.

Monsieur le Maire propose de désigner la SARL Ets Agri Quercy-Lomagne comme attributaire du marché pour un montant de 6 600€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 2 abstentions : décide de désigner la SARL Ets Agri Quercy-Lomagne comme attributaire du marché ; autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant pour un montant de 6 600€ HT et dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

Travaux prévus :

-Elagage des peupliers à la pétanque.

Informations et questions diverses :

- Entretien des cimetières ;
- proposition d'achat de deux tondeuses ;
- équipement du village en poubelles,
- fleurissement du village,
- chemins de randonnée,
- organisation de la distribution des paniers gourmands en remplacement du traditionnel repas des aînés aux personnes de plus de 70 ans.

La Commission des Finances se réunira le mardi 06 avril 2021 à 13 h 30 pour finaliser les budgets avant leur présentation en Conseil Municipal.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mercredi 14 avril 2021 à 21h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Les décisions, délibérations et documents annexés sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat de la Mairie.



Le Maire,

Jean-Jacques DESCOULS